



Coronavirus - situation actuelle et informations pour la branche des fruits et des baies

17 mars 2020

Entrée restrictive en Suisse de la main-d'œuvre étrangère

La main-d'œuvre étrangère provenant d'un pays à risque peut uniquement entrer en Suisse avec une autorisation de travail valable. Le 16 mars à 20h00, il s'agissait des pays suivants : Italie, Allemagne, Autriche et France. La liste des pays à risque est actualisée en continu sur le site web de l'Office fédéral de la santé publique (PFSP) : <http://www.bag.admin.ch>.

Seuls les cantons peuvent établir les autorisations de travail. Les personnes sans autorisation de travail sont refoulées à la frontière. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) élabore actuellement une recommandation à l'attention des cantons pour préciser la manière de procéder pour les autorisations de travail en cours et futures. Dans un courrier commun envoyé au Conseil fédéral et au SEM, l'UMS et la FUS ont souligné l'importance de la main-d'œuvre étrangère pour les deux branches et demandé une entrée en Suisse facilitée de la main-d'œuvre employée dans les secteurs des fruits et des légumes. Nous demandons notamment qu'une confirmation écrite de l'employeur suffise pour que les ressortissants des pays concernés puissent entrer en Suisse.

Recrutement de main-d'œuvre indigène

L'UMS et la FUS procèdent actuellement aux clarifications nécessaires pour que la main-d'œuvre indigène puisse être recrutée aussi rapidement que possible en cas de besoin.

Afin de planifier au mieux la suite des démarches auprès des autorités, nous vous prions de remplir l'enquête sur les besoins en main d'œuvre. Les informations seront traitées confidentiellement au sein des fédérations.

Coronavirus - recommandations sanitaires à l'intention des exploitations

La FUS souhaite vous donner une recommandation pour votre exploitation. Veuillez noter qu'il s'agit de l'état des connaissances en date du 17 mars 2020 (16h00). Compte tenu de l'évolution extraordinaire de la situation dans un laps de temps très court, ces instructions peuvent être adaptées à bref délai. En savoir plus

Formation professionnelle : Les écoles sont fermées

Le 13.03.2020, le Conseil fédéral a interdit avec effet immédiat et provisoirement jusqu'au dimanche, 19 avril 2020 les cours dans toutes les écoles. Les cours de formation des arboriculteurs-trices CFC à l'école Strickhof à Wülflingen ZH ont donc été suspendus au 13 mars 2020.

La formation professionnelle en arboriculture est toutefois garantie. Les apprenti-e-s et les exploitations formatrices ont été informé-e-s de la suites des travaux par les écoles professionnelles compétentes. Les cours seront données comme d'habitude les jours prévus par l'horaire, les matières enseignées étant transmises par des canaux numériques.

Les examens de fin d'apprentissage auront lieu comme prévu selon les directives de l'OFSP en ce qui concerne les mesures d'hygiène et la distance sociale.



Si vous avez des questions concernant la formation initiale ou la formation professionnelle supérieure, nous vous invitons à vous adresser à :

- Erik Meier, responsable formation initiale Strickhof, +41 58 105 98 75
- Formation professionnelle supérieure : Romea Schneider, resp. suppl. formation professionnelle supérieure Strickhof, +41 58 105 98 15
- Raphaël Gaillard, formation initiale Châteauneuf, + 41 27 606 77 15
- Dominique Ruggli, formation professionnelle supérieure Grangeneuve, +41 26 305 58 66

Les exploitations maraîchères et les marchés

Les marchés sont interdits suite au durcissement des mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Par contre, les magasins d'alimentation et donc les magasins sur les exploitations maraîchères ne sont pas concernés par cette interdiction. Les magasins sur les exploitations avec du personnel doivent néanmoins respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique, notamment les mesures d'hygiène comme se laver soigneusement les mains, ne pas serrer la main et garder une distance suffisante par rapport aux autres personnes. Cela peut aussi signifier limiter le nombre de clientes et de clients se trouvant en même temps dans le magasin.

Concernant les marchés, nous sommes en contact avec les autorités pour permettre de nouveau l'approvisionnement en denrées alimentaires dans certaines conditions.